



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1200-2012-Z-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2012-Z

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 avril 2017, le premier projet de règlement 1200-2012-Z-21 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z

Concernant ce projet, se tiendra une assemblée publique de consultation **le mercredi le 10 mai 2017 à 19 h** dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel dans la ville de Sainte-Adèle en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée publique, Monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra toutes les personnes et tous les organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet.

Objet : Revoir plusieurs modalités du chapitre 7 du règlement de zonage en ce qui a trait des constructions et aux bâtiments accessoires aux usages non résidentiels.

Le projet concerne l'ensemble des zones du territoire et contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet peut également être consulté au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, durant les heures régulières de bureau. Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce projet est priée de communiquer avec le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone suivant: (450) 229-2921, poste 114.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 26 avril 2017

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA